

# ÎLE-DE-FRANCE

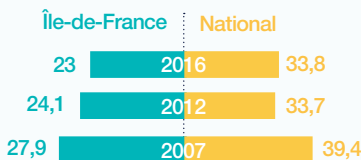
La caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France (Cramif) est un organisme de Sécurité sociale appartenant au réseau Assurance Maladie. Sa compétence s'étend notamment sur les 8 départements d'Île-de-France, soit sur un territoire de 12 millions d'habitants et de 4,7 millions de salariés. Elle exerce des missions d'intérêt général au service des assurés, des entreprises, des professionnels de santé et des associations du secteur médico-social.

En matière de risques professionnels, la Cramif développe et coordonne la prévention des accidents du travail (AT) et des maladies professionnelles (MP) par la mise à disposition d'une offre de services spécifique aux entreprises (conseil, assistance technique, contrôle, incitations financières, formation et information). Elle a également pour mission la tarification des entreprises et contribue au processus de réparation des victimes d'AT/MP en appui des caisses primaires d'assurance maladie (CPAM).

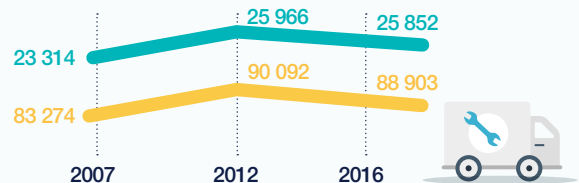


## Accidents du travail : une tendance générale à la baisse depuis 10 ans

Accidents du travail \* :



Accidents de trajet :



\* Pour 1000 salariés en premier règlement (c'est-à-dire ayant donné lieu à un arrêt de travail ou à une incapacité permanente).

## La manutention, principale cause d'accidents du travail



**53 %** des accidents  
du travail causés par des  
manutentions manuelles



**25 %**  
chutes  
(de hauteur ou de plain-pied)

## Des secteurs traditionnels qui poursuivent leur baisse des accidents du travail, de nouveaux secteurs à surveiller



**- 29 %**  
au niveau national  
Bâtiment et travaux publics



**+ 45 %**  
au niveau national  
Aides et soins à la personne

# Maladies professionnelles : des améliorations constatées sur le territoire francilien

## Chiffres clés 2016



Hausse de **2 %** des pathologies liées à l'amiante (- 9,5% au niveau national)

**AU GLOBAL**  
**BAISSE DE 5%**  
des nouvelles maladies professionnelles



Baisse de **5 %** des troubles musculo-squelettiques (TMS) (- 4,1 % au niveau national)

**6 601** maladies ayant entraîné un arrêt de travail ou une incapacité permanente (**6 969 en 2015**)

**344** millions d'euros imputés aux entreprises (évolution **+ 0,9 % par rapport à 2015**)

**1 527 196** journées de travail perdues par incapacité temporaire, soit **39 104** équivalents temps plein

**56** décès imputés aux maladies professionnelles (**55 en 2015**)



Baisse de **8 %** des cancers hors amiante (+ 10,1% au niveau national)

## La prévention des risques professionnels, les actions menées par la Cramif

### Focus sur une action de prévention régionale : le commerce de détail du bricolage

Avec un indice de fréquence environ 4 fois supérieur à celui de l'ensemble des activités en Île-de-France et plus élevé que la moyenne nationale du secteur, ce secteur très accidentogène fait l'objet d'un programme régional de prévention depuis 2014. Les principales causes d'accidents du travail (AT) sont liées à la manutention manuelle (65 %) et aux chutes de hauteur et de plain-pied (21 %). Les maladies professionnelles sont essentiellement des troubles musculo-squelettiques (TMS) mais les salariés peuvent également être exposés à des agents cancérigènes lors de la découpe de bois.



**130** établissements visités régulièrement par un préventeur (environ 38 %) soit plus de 85 % des salariés du secteur et a minima 95 % des AT avec arrêt

### Les actions engagées par la Cramif :

**80 % des actions** menées sont coordonnées au niveau régional en relation avec les enseignes

**4 fiches de bonnes pratiques** sur les principales thématiques de risques (**fiches Memo prév** : magasin de bricolage, manutention manuelle, poussières de bois, chutes de hauteur) ont été élaborées et diffusées aux établissements pour les accompagner dans leur démarche de prévention

### Les actions engagées par les entreprises :

l'acquisition de **nouveaux équipements ou l'aménagement des espaces de travail** dans au moins **40 % des établissements visités**

le développement de **nouvelles organisations du travail et la structuration de la prévention** dans certaines grandes enseignes du bricolage

la **formation des salariés** pour développer des compétences en prévention dans au moins **50 % des établissements visités**

On constate aujourd'hui une tendance à la diminution de l'indice de fréquence des AT avec arrêt depuis 3 années consécutives.

## Focus sur une action de prévention : le programme TMS Pros

Pour lutter contre les troubles musculo-squelettiques (TMS), première cause de maladie professionnelle en France et qui touche tous les secteurs d'activité, un programme national a été déployé. Il permet aux entreprises de s'engager progressivement dans la lutte contre les TMS, via 4 étapes successives allant du diagnostic des risques à l'identification des solutions, leur mise en place et le suivi des résultats.

**46**  
dirigeants et  
**200**  
animateurs ont été formés



### Quelques chiffres clés en région Île-de-France :

Les **830** entreprises ciblées ont été visitées

**680** établissements se sont inscrits sur TMS Pros, soit plus de 47 % du nombre d'entreprises inscrites en 2015

**31 %** des entreprises inscrites ont mené un diagnostic et ont déployé un plan d'action

On constate aujourd'hui une diminution significative du nombre de TMS.